

APERÇU ET ÉVALUATION DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES CLÉS DANS LE CONTEXTE DU CORRIDOR NORDIQUE CANADIEN

Dwight Newman

MESSAGES CLÉS

- Ce rapport examine en profondeur certaines des principales considérations constitutionnelles associées au développement du corridor nordique. Il examine à la fois les façons dont la Constitution canadienne peut faciliter un tel développement et les façons dont elle peut présenter des obstacles au projet.
- L'objectif est d'étudier ces questions en profondeur afin de dégager un certain nombre de domaines qui pourraient faire l'objet d'un examen plus détaillé, puis de les considérer à la lumière de la doctrine juridique existante et des tendances pertinentes dans le cadre d'un projet qui pourrait être développé en plusieurs étapes.
- Le concept du corridor nordique tente, d'une certaine manière, de surmonter un anti-commun juridictionnel dans lequel un grand nombre de décideurs influent sur chaque projet ponctuel. Le concept vise aussi à consolider dans un corridor multimodal la possibilité d'obtenir un droit d'emprise de manière plus prévisible pour d'éventuels projets, dans le cadre d'une structure de gouvernance choisie.
- La Constitution prévoit la coopération et la négociation, voire la possibilité d'une délégation intergouvernementale, sous réserve de certaines contraintes, qui pourrait faciliter le développement d'un corridor multimodal doté de sa propre structure de gouvernance. Le principal défi à cet égard ne serait pas un obstacle d'ordre constitutionnel, mais plutôt l'atteinte d'un accord suffisant entre les divers acteurs constitutionnels impliqués.
- La Constitution accorde un pouvoir juridictionnel important au gouvernement fédéral sur les questions de transport interprovincial et international et sur les communications qui pourraient être déployées dans le cadre d'un projet comme le corridor nordique. À première vue, ces pouvoirs semblent pouvoir se déployer unilatéralement, le cas échéant, mais il existe diverses raisons pour lesquelles cette voie pourrait être non souhaitable et sujette à défis. Un rôle de leadership fédéral pourrait être plus approprié.

- Le paysage complexe et évolutif des droits autochtones soulève un éventail de questions qui nécessitent un examen approfondi, mais elles tendent vers la nécessité d'engager, d'impliquer et d'obtenir le soutien des communautés autochtones pour le concept du corridor nordique.
- Le développement du corridor nordique nécessitera d'autres recherches d'ordre légal sur diverses questions constitutionnelles et dépendra en fin de compte d'un solide leadership fédéral en collaboration avec les autres gouvernements.